



## **ATELIER DE VALIDATION DU RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'ÉTENDUE ET DE L'EFFICACITÉ DE LA FORESTERIE PARTICIPATIVE AU GABON**

---

### **COMMUNIQUE FINAL**

L'atelier de validation du rapport d'évaluation de l'étendue et de l'efficacité de la foresterie participative, organisé par le Ministère de la Forêt et de l'Environnement, avec l'appui technique de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), s'est tenu à Libreville au Gabon du 20 au 21 février 2018.

Ces assises avaient pour objectif principal d'examiner et de valider le rapport final d'évaluation de l'étendue et l'efficacité de la foresterie participative au Gabon.

Y ont pris part, une cinquantaine de participants représentant l'administration en charge des forêts et ses démembrements, la FAO, les Entités Juridiques de Gestion des Forêts Communautaires, les Comités de Gestion et de Suivi des Projets des Cahiers des Charges Contractuelles dans les CFAD, les Comités de Concertation et de Gestion Locale des Parcs Nationaux, les opérateurs économiques du secteur forêt-bois, la Société Civile, les bureaux d'études et les partenaires au développement.

Deux allocutions ont ponctué la cérémonie d'ouverture de l'atelier : celle du représentant du Représentant Résident de la FAO au Gabon et à Sao Tomé et Príncipe, et l'allocution d'ouverture du Ministre d'Etat, Ministre de la Forêt et de l'Environnement.

Prenant la parole au nom du Représentant Résident de la FAO au Gabon et à Sao Tomé et Príncipe, Monsieur Lionel KINADJIAN, a tout d'abord remercié le Gouvernement gabonais et très cordialement le Ministre d'Etat, Ministre de la Forêt et de l'Environnement, pour son engagement personnel pour les appuis ayant facilité l'organisation du présent atelier. Il a ensuite rappelé que l'étude dont le rapport est soumis à la validation, s'inscrit dans un contexte où l'amélioration de la foresterie participative est une préoccupation récurrente pour plusieurs pays dans le monde, ce qui a conduit la FAO à élaborer un cadre d'évaluation qui permet de vérifier si les conditions sont réunies pour que la foresterie participative réalise son plein potentiel. Il a relevé que cette étude renseigne sur les performances des trois (3) régimes de foresterie participative existant au Gabon, ainsi que les actions à entreprendre pour les améliorer.

Dans son discours, Monsieur Pacôme MOUBELET BOUBEYA, Ministre d'Etat, Ministre de la Forêt et de l'Environnement, a exprimé à la FAO la gratitude du Gouvernement gabonais pour ses appuis multiformes et principalement pour la réalisation de la présente étude qui vise l'amélioration des conditions de vie et la réduction de la pauvreté des populations en milieu rural, conformément à la vision des plus hautes autorités du pays déclinée dans le Pacte Social. Il a ensuite invité les participants à approfondir, échanger et rapprocher leurs points de vue autour des conclusions et des recommandations du rapport d'étude soumis pour validation afin d'identifier les verrous qui empêchent la foresterie participative de réaliser son plein potentiel ; de définir les mesures appropriées pour améliorer son efficacité et de formuler des recommandations concrètes aux décideurs politiques pour procéder à la levée de la mesure de suspension provisoire du processus de création des forêts communautaires.

La cérémonie d'ouverture a été suivie par l'adoption de l'agenda de l'atelier. Pour la conduite des travaux, la modération principale a été assurée par Monsieur Jean Claude NGUINGUIRI, expert à la FAO, Monsieur Delphin MAPAGA, Directeur Général Adjoint 2 des Forêts et Madame Marthe MAPANGO, Directrice Nationale du Fonds Mondial pour la Nature (WWF). Le Secrétariat a été assuré conjointement par les experts du Ministère de la Forêt et de l'Environnement et de la Société civile (Conservation Justice).

Après la session introductive qui a permis de situer le contexte de l'atelier et de présenter le cadre d'évaluation conçu par la FAO et le rapport de l'étude, les travaux se sont poursuivis par une série de communications.

Celle-ci a porté entre autres sur les conclusions des missions sociales ALEFI (2014-2017), le processus d'implication des communautés riveraines dans la gestion des Parc Nationaux : Progrès et limites, et sur l'étude de cas du projet de développement de l'apiculture dans les forêts communautaires.

Par ailleurs, les participants ont procédé à un examen approfondi du rapport d'évaluation produit par le consultant national. Ils se sont repartis en trois (3) groupes de travail consacrés respectivement à l'examen des conclusions du rapport sur les régimes de foresterie participative suivants :

- les séries à l'usage des populations délimitées dans les CFAD ;
- la cogestion des zones périphériques et des zones tampons des aires protégées ;
- les forêts communautaires.

Les résultats des travaux en groupe ont été présentés en session plénière. Il en découle que l'étude reflète d'une manière générale la situation actuelle, en dépit de quelques informations à compléter ou à vérifier.

En ce qui concerne le premier régime, à savoir les séries à l'usage des populations délimitées dans les CFAD, les participants ont relevé que ce régime n'est pas encore suffisamment opérationnel bien qu'il soit prescrit dans le Guide Technique National d'Aménagement Forestier (GTNAF) et intégré dans les plans d'aménagement des concessions forestières. Les modalités de gestion ne sont pas encore clairement définies. Il est donc opportun de prendre les dispositions nécessaires pour le rendre efficace.

A propos du deuxième régime, la cogestion des zones périphériques et des zones tampons des aires protégées, des progrès ont été réalisés en matière d'implication de toutes les parties prenantes dans la gestion des aires protégées. Cependant, les contrats de gestion des terroirs restent encore au stade expérimental en raison des contraintes de différentes natures. L'efficacité de ce régime n'est pas encore garantie.

Concernant les forêts communautaires, les efforts réalisés à ce jour ont été particulièrement orientés vers la phase d'accompagnement des communautés locales dans l'élaboration des plans simples de gestion et l'attribution des forêts communautaires. Toutefois, des faiblesses ont été observées dans la mise en œuvre des plans simples de gestion ; il manque encore des textes qui réglementent cette seconde phase.

Les participants ont validé le rapport de l'étude sous réserve de la prise en compte des amendements par le consultant.

En vue de rendre plus efficace la foresterie participative au Gabon, les participants ont formulé des recommandations à court et à moyen termes.

A court terme (d'ici à 6 mois) :

- Interdire l'exploitation industrielle du bois d'œuvre dans les forêts communautaires ;
- Prendre un arrêté définissant les normes d'exploitation artisanale du bois d'œuvre dans les forêts communautaires ;
- Prendre un arrêté fixant le modèle de contrat de fermage pour l'exploitation artisanale des produits dans les forêts communautaires ;
- Prendre un texte qui clarifie les droits d'usage (coutumier/économique) ;
- Apporter une dotation spéciale à l'Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêt-Bois pour le suivi de la mise en œuvre des plans simples de gestion et des plans de développement local.

A moyen terme (d'ici à 24 mois) :

Elaborer une stratégie et un plan d'actions de développement de la foresterie participative et ses instruments de mise en œuvre, notamment :

- Mettre en place un cadre réglementaire favorable :

- Elaborer les textes d'application de la loi 03/2007 relative aux Parc Nationaux, notamment ceux relatifs aux CCGL et aux contrats de gestion des terroirs ;
- Réviser l'arrêté n°105/MFEPRN/SG/DGF/SACF du 06 mai 2014 fixant le modèle de cahier de charges contractuelles, en vue d'intégrer les préoccupations liées à la gestion de la série à l'usage des populations ;
- Prendre un arrêté portant organisation, attributions et mise en place des Comités de Gestion et de Suivi des Plans de Développement Locaux au sein des Forêts Communautaires ;
- Réviser l'arrêté n°018/MEF/SG/DGF/DFC du 31 janvier 2013 fixant les procédures d'attributions et de gestion des Forêts Communautaires ;
- Prendre un texte réglementant le partage des bénéfices ;
- Mettre en place des normes techniques adaptées :
  - Elaborer un guide technique pour la préparation et la mise en œuvre des plans de gestion des séries à l'usage des populations délimitées dans les CFAD ;
  - Elaborer les normes d'exploitation des PFABO dans les forêts communautaires ;
  - Elaborer un guide technique pour opérationnaliser les contrats de gestion des terroirs et les CCGL/délimiter et cartographier les terroirs villageois à la périphérie des parcs nationaux ;
- Renforcement des capacités institutionnelles :
  - Redéfinir les missions et la structuration des services chargés du suivi des communautés ;
  - Mettre en place un plan de renforcement des capacités techniques et opérationnelles des agents de l'Administration forestière (administration centrale et organismes sous-tutelles), de la société civile et des communautés locales.

Au terme des travaux, les participants ont adressé leurs remerciements aux autorités administratives en charge des forêts pour le bon accueil, l'hospitalité réservés aux différentes délégations et pour les facilités offertes ayant permis l'organisation et la tenue de l'atelier.

Fait à Libreville, le 21 février 2018

## **Les Participants**

